

de la dernière décennie. D'après le recensement de 1951, le nombre des fermes desservies en 1951 formait 85 p. 100 des fermes de l'Ontario. En 1951, l'Hydro a consacré à son programme rural \$20,300,000 dont \$10,000,000 ont été fournis par le gouvernement provincial.

L'augmentation rapide des besoins d'énergie qui a marqué la dernière décennie a poussé la Commission à la limite de ses ressources. Elle a répondu à ces besoins par de remarquables travaux de construction ou d'extension. Parmi les récentes installations hydro-électriques considérables se trouvent trois importantes stations génératrices sur la rivière Ottawa,—Des Joachims, Chenaux et Otto-Holden,—ainsi que Pine-Portage, qui dessert la baie du Tonnerre, et la station génératrice *George W. Rayner*, dans la région minière du nord-est de l'Ontario. Par la construction de deux stations thermiques à Toronto et à Windsor, baptisées *Richard L. Hearn* et *J. Clark Keith*, l'Hydro a cessé de s'en remettre complètement aux ressources hydrauliques. Un résumé du programme de l'Hydro concernant la production d'énergie se trouve au tableau 20.

Actuellement, l'entreprise la plus importante, rendue possible par le traité de Niagara de 1950, est la station génératrice n° 2 *Sir Adam Beck-Niagara*, près de Queenston, sur la rivière Niagara. Les plans prévoient une installation ultime de 900,000 kW en 12 groupes. Les sept premiers groupes doivent être terminés en 1955. La meilleure réponse au besoin d'énergie après cette année-là se trouve dans le projet d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent.

En 1949, l'Hydro a entrepris le programme complexe de standardiser à 60 cycles la fréquence du réseau du sud de l'Ontario. Environ 33 p. 100 de la région du 25 cycles était déjà standardisé en 1951. On trouvera aux pages 566-574 de l'*Annuaire* de 1951 un article complet sur ce sujet.

Le principe fondamental qui gouverne les opérations financières de l'Hydro est de fournir l'électricité aux municipalités, et par les municipalités aux consommateurs, au prix coûtant. Le prix coûtant comprend non seulement tous les frais d'exploitation et d'entretien, l'intérêt sur le capital engagé, les réserves pour la dépréciation, les faux frais divers et la désuétude et pour la stabilisation des taux, mais aussi une réserve pour un fonds d'amortissement en vue d'éteindre la dette de l'Hydro.

Dès son début, l'entreprise a suffi entièrement à ses besoins, excepté que le gouvernement provincial, au moyen de subventions, fournit 50 p. 100 des immobilisations des lignes de distribution rurale conformément à son programme d'aide à l'agriculture établi depuis longtemps. La province garantit aussi le paiement du principal et de l'intérêt de toutes les obligations émises par l'Hydro et détenues par le public.

Sauf quelques exceptions, tous les townships et 150 des petits villages forment maintenant une seule division rurale du service de l'Hydro et paient tous le même tarif. Ainsi, quel que soit l'endroit où l'Hydro fournisse le service rural, tous les usagers ruraux dont la consommation est égale paient le même montant pour la même catégorie de service.

Dans son ensemble, l'entreprise comprend deux stades distincts. Le premier est l'approvisionnement d'énergie électrique,—soit par génération ou achat,—sa transformation, sa transmission et sa livraison *en gros* aux municipalités, aux gros